

Sujet : PIERRE Michel demande : PEM pole d'échanges multimodal de La Seyne

Date : Tue, 15 Jun 2021 11:00:13 +0200

A Monsieur le commissaire Enquêteur,

En complément "aux précisions sur la propriété des parcelles concernées par le projet en particulier les parcelles BK57 et BK59"

nous précisons au point 2.1 de la contribution UDVN pages 4 à 8 :

Le projet de bassin Nord RET1 , dit sur la parcelle BK56, empiète sur la parcelle BK55 (2.1.2)

et en particulier sur la parcelle BK57 de l'allée Girane dont TPM ne peut attester de la propriété

Le bassin RET2 annexe d'évidence le petit bassin de rétention existant situé sur la parcelle BK57.

Ce bassin RET2 et le dévoiement busé du Faveyrolles empiètent peut être aussi sur la largeur de la parcelle BK57

Il est impossible de conclure cette dernière hypothèse en l'absence de proposition de modification du plan cadastral

Le projet de bassin RET2, dit sur la parcelle BK60, met en danger la parcelle BK53 en rive droite avec un mur de soutènement (2.1.3)

Ce bassin empiète en particulier sur la parcelle BK57 de l'allée Girane à hauteur du cyprès à conserver.

Il n'est pas possible, en l'absence de proposition de modification du plan cadastral de constater les empiètements

(a) de la future allée Girane sur la parcelle riveraine BK59 et

(b) du bassin RET2, dit sur la parcelle BK60, du Faveyrolles dévoyé et des voiries sur la parcelle BK59.

+ Le projet ne mentionne pas les modifications cadastrales qu'il implique ce qui constitue un manque flagrant d'information du public et des riverains du projet

Merci d'en prendre note.

Cordialement

Nom : PIERRE

Prénom : Michel